

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2021

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4091)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL509

présenté par
M. Mazars, rapporteur

ARTICLE 6

À la seconde phrase de l'alinéa 3, après la deuxième occurrence du mot :

« et »,

insérer le mot :

« des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.